

L'an deux mil quatorze le seize janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents : M. PENVERN - M. PORET - M. BERGHMAN - M. LEGRAND - Maires adjoints

M. MARIE — Mme LEPETIT – Mme RICHARD - M. VAUVERT

Absent excusé : Mme RONCO –

Absents : M. FERREY - Mme BERCERON - M. DUCAMP - Mme AMAR

Secrétaire de séance : M. Denis PENVERN

### ORDRE DU JOUR

Périmètre Site Natura 2000

Lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin de la Seulles

Questions diverses

### PERIMETRE SITE NATURA 2000

Consultation en vue de la modification du périmètre du site NATURA 2000 « anciennes carrières de la Vallée de la Mue ».

Conformément à l'article R 414-9 du code de l'environnement, les maires et les représentants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par la modification envisagée sont consultés. Cette modification de périmètre améliorerait la qualité et la cohérence des habitats des populations de chiroptères ; faisant passer la surface de 25 Hectares à 199 Hectares concernant principalement des coteaux et des prairies marécageuses.

Il est procédé au vote du Conseil municipal : 4 pour - 3 abstentions – 2 contre.

### LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

En juin 2011, le FREDON (Fédération Régionale de défense Contre les organismes nuisibles de Basse-Normandie) avait proposé la mise en place d'un programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Seulles. Le peu de retours positifs n'a pas permis de débiter les travaux ; d'où cette nouvelle proposition avec cette fois la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Programme sur 5 ans. La participation de BASLY pour 2014 sera de 241 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour participer à ce programme et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### QUESTIONS DIVERSES

#### M. PENVERN

Epandage des boues – les boues issues du traitement des eaux usées recueillies à la Station d'épuration représentent un tonnage d'environ 60 tonnes par an de matières sèches.

Celles-ci sont stockées dans un silo de 500 m<sup>3</sup>. Par la suite, dans le cadre d'un plan d'épandage validé par la police de l'eau et donc de la Préfecture du Calvados elles sont épandues par un prestataire du fermier Eaux de Normandie, sur des terres mises à disposition par les agriculteurs des communes adhérentes au Syndicat. Ces boues sont valorisantes pour les terres agricoles et évitent ou diminuent l'apport d'engrais supplémentaires pour les cultures. Chaque partie est donc bénéficiaire. Le syndicat ne paie pas l'épandage (gratuit) et l'agriculteur achète moins d'engrais.

Dans le plan d'épandage établi par les prestataires AQUASOL sont prévues deux périodes d'épandage : fin août après les récoltes de céréales et courant février / mars.

Un incident s'est produit cet été, diverses entités souhaitant améliorer les conditions de protection des forages permettant l'alimentation en eau potable de l'agglomération caennaise ont empêché les agriculteurs de prendre les boues comme inscrit dans le plan d'épandage.

Le silo étant plein, et afin d'éviter le débordement, les membres du SIART, devant l'urgence, ont pris la décision d'évacuer les boues dans un centre de méthanisation pour un coût d'environ 28 000 € TTC, alors que l'épandage sur les terres agricoles est financièrement neutre pour le Syndicat. Pour cette 2<sup>e</sup> période d'épandage, les agriculteurs ont donné leur accord pour recevoir les boues sur leurs terres.

### Route de Saint Aubin

Pour rappel, le plan d'aménagement produit par le bureau d'études TECAM prévoit une réduction de la largeur de chaussée au profit de 2 trottoirs d'1 m 40 de large (norme handicap) de part et d'autre de la chaussée avec création d'une place pour handicapés, côté boulangerie.

Le plan présente des difficultés dans son application et notamment sur le côté opposé à la boulangerie où une habitation pose problème du fait d'un débord d'environ 40 cm de large. Il s'agit de savoir si ce débord fait partie intégrante de la maison et donc du domaine privé ou empiète-t-il sur le domaine public. Aussi est-il indispensable d'établir un plan d'alignement pour connaître la limite domaine public/domaine privé. La société de géomètres experts GEOMAT propose un devis de 420 € pour établir cet alignement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord sur ce devis pour l'établissement du plan d'alignement.

### Service Public d'Assainissement Collectif

M. PENVERN remet à chaque membre du Conseil municipal un rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'Assainissement collectif pour l'exercice 2012.

Il commente les points les plus manquants de ce rapport (population desservie, évolution des volumes traités, des dépenses, des recettes et du prix du service.

Ce document est à la disposition du Public en Mairie.

### Mme LEPETIT

Demande des éclaircissements sur la redevance incitative des ordures ménagères.

M. le Maire en charge du secteur « Ordures ménagères » au sein de la communauté de Communes « Cœur de Nacre » apporte des précisions :

Redevance incitative :

Une étude est en cours par une société de Nantes « Société Environnement et Solutions ».

L'orientation générale est l'utilisation des bacs avec puce, avec paiement d'une part fixe et d'une part fonction du nombre de levés.

Déchets verts :

Système d'abonnement volontaire avec 1 nombre de levés (bac de déchets verts).

Encombrants :

Passage 1 fois par an avec abonnement

Sacs jaunes

L'accès aux déchèteries sera plus contrôlé pour limiter le nombre de professionnels.

### Mme RICHARD

Information sur la démarche des gens vendant des paniers en osier.

Mise à disposition d'un terrain pour le stockage des citernes de gaz avec prise en charge de la location de l'emplacement par Primagaz → Rien de nouveau, c'est à la commune de fournir un terrain conformément à la convention.

### M. LEGRAND

Le *journal municipal* devrait paraître fin janvier. Reste à inclure le mot du Maire.

L'*inauguration de la cantine* est programmée le samedi 18 janvier 2014 à 11 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 27 février à 20 h 30

La séance est levée à 20 h 30.